Procès-verbal de l’Assemblée Générale Ordinaire

Association : **L’Asso-Mer**
Date : samedi 14 juin 2025
Adresse :
MJC Case Pilote, Place Gaston MONNERVILLE
97222 CASE PILOTE

Adresse électronique : info@lassomer.fr
Tél. : 06 96 19 00 72

Le samedi 14 juin 2025, à 09h30, les membres de l'association L’Asso-Mer se sont réunis dans la salle des associations à Case Pilote en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Charles-Edmond GAMESS, trésorier de l'association.
Il était assisté d’un secrétaire de séance, M. Philippe HATIL, secrétaire de l'association.

M. Lucien JAAR, commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoqué, était absent.

Faute de quorum requis à 09h30, et conformément à nos statuts et à la convocation, une autre assemblée se tient au même endroit à 10h00, sans impératif de quorum cette fois.
L'Assemblée Générale débute donc à 10h00. 22 membres étaient présents, représentés ou en visioconférence.

L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l’article 12 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Bilan moral
- Bilan d’activités 2024
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes 2023
- Approbation des comptes annuels 2023
- Budget prévisionnel 2025
- Grille de cotisation
- Charte de L’Asso-Mer
- Election des membres du Conseil d’Administration
- Questions diverses

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Il a été fait lecture des différents rapports :

- Bilan moral (Charles-Edmond GAMESS)

- Bilan d'activités 2024 (Chloé THERET)

Bilan moral et Bilan d'activités 2024

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :
Croisière durable, grand port maritime de Fort de France, la gouvernance du parc marin, Transat Martinique boat show. Tous ces évènements ont un impact sur les activités et représentation de L'Asso-Mer.

L'Assemblée Générale adopte, le rapport moral et le rapport d'activités 2024, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Lecture du rapport du Commissaire aux comptes 2023 et approbation des comptes annuels 2023

Le président de séance fait lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023.
Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été apportés sur la complétude des fonds dédiés ainsi que la décision de changement de cabinet d'expertise comptable.

Mise au vote : 4 abstentions ; 18 pour. L'Assemblée Générale adopte cette délibération à la majorité des voix

Le président de séance fait lecture de l'approbation des comptes annuels exercice 2023.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés sur un résultat en déficit de 67310 euros dû à de mauvais calculs et reports des fonds dédiés sur les années précédentes ainsi qu'une forte hausse des charges externes. Par ailleurs, les ressources sont fortement dépendantes des services publics.

Le cabinet comptable Sandra Marie Joseph a rendu les comptes 2023 le 28 mai 2025. C'est pourquoi la validation des comptes par les membres de l'association est très tardive.

Mise au vote : 4 abstentions ; 18 pour. L'Assemblée Générale adopte cette résolution à la majorité des voix.

Budget prévisionnel 2025

La directrice de l'association, Chloé Théret, fait lecture du budget prévisionnel 2025.

Sans éléments particuliers la résolution est mise au vote

4 : abstentions, 18 : pour. L'Assemblée Générale adopte cette résolution à la majorité des voix.

Grille des cotisations

A l'issue du débat entre les membres, garder le tarif initial de 15,00 euros et proposer un tarif réduit de 5,00 euros (sans justification à apporter), la résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Cette résolution acte par la même occasion, la modification de l'annexe 1 du règlement intérieur de L'Asso-Mer concernant le tarif réduit à 5,00 euros.

Charte de L'Asso-Mer (Jessica CHEKROUN)

A l'issue de la lecture et des commentaires il a été convenu de prêter une attention particulière à la fracture numérique entre les membres.

Mise au vote : 1 abstention ; 21 pour. L'Assemblée Générale adopte cette résolution à la majorité des voix.

Election des membres du Conseil d'Administration

Mme Françoise RENNETEAU et M. Claude LHERMITTE ne se représentent pas aux instances dirigeantes de l'association.

L'Assemblée renouvelle Mme Géraldine FORGES, Mme Gipsy TRAMONI, M. Alex DOBAT, M. Charles Edmond GAMESS, M. Matthieu NORDEN, M. Philippe HATIL en qualité de membres du Conseil d'Administration.
Entrent au Conseil d'Administration : Mme Margaux LEWANDOWSKI et M. Gwenaël QUENETTE (en fin de contrat salarié à partir du 1 juillet 2025).
Mme Chloé THERET rejoindra le Conseil d'Administration aux termes de son contrat salarié de l'association.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 1 an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h03

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Case Pilote, le 14 juin 2025

Le Président de séance Le Secrétaire de séance